



snCeel

UNE ORGANISATION PROFESSIONNELLE AU SERVICE DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT  
DEPUIS 1925

# LE SNCEEL : POUR QUI ? POURQUOI ? POUR QUOI ?

**“ Nous avons  
une belle mission,  
une mission  
essentielle dont la  
portée est globale  
même si nous  
agissons en local. ”**

Vivien JOBY, Président

**S**outenir, accompagner et former le chef d'établissement dans l'exercice de sa mission

**n**ourrir le débat politique avec conviction sur les questions éducatives, économiques, juridiques et sociales

**C**ultiver notre goût pour l'innovation

**e**tre au service de tous : écoles, collèges, lycées et enseignement supérieur

**e**nraciner nos actions au sein des Institutions pour promouvoir et défendre nos espaces de liberté

**l**ier responsabilité et autonomie dans un engagement au service du bien commun

## EN CHIFFRES



2.338

chefs d'établissement



3.800

unités pédagogiques  
1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés



1.022.004

élèves



63

formations certifiées



800

stagiaires formés / an\*  
\*en moyenne - hors crise sanitaire



# LE SNCEEL : NOTRE ORGANISATION

## LES INSTANCES NATIONALES

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

#### 21 ADMINISTRATEURS

élus en Assemblée générale

définissent les orientations et prennent les décisions pour notre organisation professionnelle.

#### LE BUREAU NATIONAL

7 membres élus parmi les administrateurs

instruit, prépare et met en œuvre les décisions du CA.

#### LES COMMISSIONS

pilotées par un administrateur

investissent les champs qui leur sont confiés : accompagnement et statut du chef d'établissement, formation, pédagogie et éducation, moyens, réflexion économique et sociale...

#### LE CONSEIL NATIONAL

Administrateurs nationaux et délégués académiques

est consulté sur les enjeux majeurs pour le Snceel.

#### LES MANDATÉS

40 chefs d'établissement

participent au travail conduit par le Snceel avec le secrétariat général de l'Enseignement catholique, le ministère de l'Éducation nationale et ses autres partenaires (Fnogec, Formiris, Excellence Pro...), soit 84 mandats.

## LES INSTANCES RÉGIONALES

#### 30 BUREAUX ACADÉMIQUES

élus en Assemblées générales académiques

constituent des espaces de recueil et de diffusion de l'information, de débats entre pairs, de réflexions stratégiques et de mise en place des formations délocalisées certifiées Qualiopi.

#### LES SERVICES NATIONAUX

et son équipe de permanents

mettent leurs compétences juridiques, administratives, communicationnelles et éditoriales au service des adhérents, de la formation et des instances.

# En adhérant au **Snceel**, vous découvrirez...

## ... la permanence juridique

Nos juristes  
sont à votre écoute  
du **lundi au vendredi**  
de 8 h 30 à 12 h.

## ... les actualités et communiqués

Vous recevez **l'ensemble des communications** du bureau national, des commissions, de notre service juridique et de nos services nationaux tout au long de l'année.

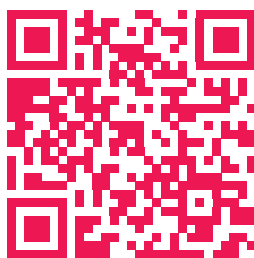
## ... l'espace adhérents

Votre espace adhérent et une **bibliothèque juridique** actualisée sont accessibles 24h/24.

## ... la revue du Snceel

Vous êtes abonné à la **revue bimestrielle** du Snceel.

snc**e**el



### COMMENT ADHÉRER ?

Scannez le QR code  
ou rendez-vous  
sur notre site internet  
[www.snceel.fr](http://www.snceel.fr)

## ... la formation continue

Vous bénéficiez d'un savoir-faire de qualité reconnu par l'obtention de la **labellisation Qualiopi**.

## ... l'accompagnement par les pairs

Une équipe de  
chefs d'établissement  
vous **accompagne**  
dans votre mission.

## ... Les mardis du Snceel

Une **émission webTV**  
est réservée aux adhérents  
et animée par des  
chefs d'établissement.

## ... les webinaires

Des visioconférences sont  
organisées par les responsables  
des commissions pour  
**vous informer et débattre**  
de l'actualité.

## ... le congrès annuel

Vous êtes invité à participer au **congrès annuel** du Snceel, lieu de partage, de débats et de questionnements sur notre mission. Un temps riche en convivialité.